



# Le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs

## Retour d'expérience et perspectives





## Plan de la présentation

1. Le groupe de travail du PNGMDR
2. Perspectives pour l'élaboration du PNGMDR 2016-2018
3. Conclusion

# Le groupe de travail du PNGMDR

- **Recommandations de l'OPECST sur le fonctionnement du groupe de travail.**
  - L'ASN et la DGEC doivent faire les meilleurs efforts pour assurer le plus haut niveau de transparence possible sur les réunions à caractère technique organisées avec les industriels et l'Andra dans le cadre du GT PNGMDR
  - L'ASN et la DGEC doivent autoriser le groupe de travail du PNGMDR, tout particulièrement sur demande des associations, à saisir le HCTISN sur quelques sujets particulièrement importants ou sensibles
  - L'ASN et la DGEC doivent étudier avec l'ANCCLI les modalités d'organisation de présentations du PNGMDR au sein des CLI destinées à recueillir les avis et suggestions des membres
- **L'analyse du fonctionnement du groupe de travail ainsi que les recommandations formulées par l'OPECST conduisent l'ASN et la DGEC à proposer des évolutions concernant deux axes**



# Le groupe de travail du PNGMDR

- **Axe 1 : l'échange et la concertation**
  - Rappel des principales modalités de travail, déjà mises en œuvre, qui seront reconduites pour l'élaboration du PNGMDR 2016-2018
    - Envoi des présentations et versions du PNGMDR aux membres du groupe de travail suffisamment en amont des réunions d'examen
    - Affichage des principaux points de désaccords dans le Plan
  - Pour favoriser les échanges, l'ASN et la DGEC ont renforcé le nombre de groupes de travail thématiques dans le cadre du PNGMDR
    - Les sources scellées usagées
    - Les déchets sans filière
    - L'optimisation des filières de gestion
    - Le traitement des eaux issues des sites miniers (*mis en place en 2014*)
    - La valorisation des substances (déchets, matériaux, équipements) de très faible activité (*en cours de constitution*)

# Le groupe de travail du PNGMDR

- **Axe 1 : l'échange et la concertation (suite)**
  - **L'ASN et la DGEC sont favorables à la participation des associations à l'ensemble de ces groupes de travail**
    - Ces groupes de travail rendent compte des travaux menés par des points d'avancement et la restitution de leurs travaux en réunion plénière
  - **L'ASN et la DGEC sont favorables à l'examen par le HCTISN de sujets relatifs à la transparence et à l'information du public pour lesquels les membres du GT PNGMDR souhaiteraient disposer d'un avis**
  - **Les modalités de saisine du HCTISN sont fixées à l'article L.125-34 du code de l'environnement. Le Haut comité peut être saisi par :**
    - le ministre chargé de la sûreté nucléaire
    - les présidents des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat
    - le président de l'OPECST
    - les présidents des commissions locales d'information
    - les exploitants d'installations nucléaires de base
    - les membres du HCTISN
  - **Le Haut comité peut se saisir de toute question relative à l'accessibilité de l'information et à la transparence**



# Le groupe de travail du PNGMDR

- **Axe 1 : l'échange et la concertation (suite)**
  - Le PNGMDR 2013-2015 a été présenté par l'ASN lors de réunions de CLI, sans pour autant que cela ne soit systématique
  - **L'ASN et la DGEC prendront attache auprès de l'ANCCLI pour déterminer les modalités de présentation du PNGMDR 2016-2018 à l'ensemble des CLI**
    - La présentation pourra être axée sur les recommandations du Plan ayant une influence directe sur le site nucléaire associé
    - Elle devra notamment permettre de recueillir les remarques des membres des CLI sur le contenu du PNGMDR et les améliorations à y apporter

# Le groupe de travail du PNGMDR

- **Axe 2 : la transparence et l'information du public**
  - Les actions mise en œuvre pour renforcer la transparence des travaux menés au sein du groupe de travail du PNGMDR seront poursuivies
    - Les avis de l'ASN sur les études remises dans le cadre du PNGMDR sont publiés sur le site internet de l'Autorité
    - Les supports de présentation et comptes rendus des réunions du groupe de travail sont mis en ligne sur les sites internet du ministère et de l'ASN depuis la réunion du mois de juin 2014
    - Les différentes éditions du PNGMDR, de sa synthèse et le décret établissant les prescriptions du PNGMDR sont également mis en ligne
  - **Le PNGMDR 2016-2018 fera l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, conformément au décret du 2 mai 2012 :**
    - Le Plan sera soumis à la consultation du public sur internet après avis de l'autorité environnementale (AE)

# Perspectives pour l'élaboration du PNGMDR 2016-2018

- **Propositions d'orientations pour l'élaboration du PNGMDR 2016-2018**
  - **L'ASN et la DGEC proposent de :**
    - **Maintenir une cohérence entre le**
      - PNGMDR 2013-2015 et le PNGMDR 2016-2018 (thèmes abordés, niveaux de lecture, indicateurs de suivi...)
      - le PNGMDR, sa synthèse, le décret établissant les prescriptions du Plan
    - **Donner au Plan une vision plus stratégique de la gestion des matières et des déchets radioactifs en**
      - Limitant les études à caractère technique qui peuvent être fixées par prescriptions de l'ASN
      - Présentant les stratégies de gestion des matières et des déchets des trois grands producteurs et de l'Andra ainsi que les principales installations de gestion de matières et des déchets radioactifs
      - Identifiant les installations nécessaires à la gestion des matières et des déchets radioactifs
      - Présentant la gestion des déchets par filières
      - Réalisant une évaluation environnementale stratégique





# Perspectives pour l'élaboration du PNGMDR 2016-2018

- **Propositions d'orientations pour l'élaboration du PNGMDR 2016-2018 (suite)**
  - **L'ASN et la DGEC proposent :**
    - **De renforcer la présentation de certains sujets**
      - La gestion des matières radioactives
      - La gestion des déchets de démantèlement
      - Les capacités d'entreposage des matières et des déchets radioactifs
      - La gestion opérationnelle des déchets radioactifs
    - **D'améliorer la lisibilité du PNGMDR**
      - Insertion de cartes, infographies, indicateurs...
      - Amélioration de l'équilibre dans le niveau de détail des différents chapitres
      - Distinction plus claire des parties descriptives des parties prescriptives
      - Certaines études pourraient être prescrites dans des délais dépassant la périodicité triennale du Plan

# Conclusion

- **À la suite de l'examen du retour d'expérience mené sur l'élaboration du PNGMDR 2013-2015 et le fonctionnement du groupe de travail ainsi que des recommandations formulées par l'OPECST, l'ASN et la DGEC proposent de retenir les principaux axes de travail suivants**
- **Pour le fonctionnement du groupe de travail**
  - **Susciter les débats (au sein des groupes de travail thématiques, des CLI...)**
  - **Favoriser l'information du public (espace dédié au PNGMDR sur internet, évaluation environnementale...)**

# Conclusion

- **Pour l'élaboration du PNGMDR 2016-2018**
  - **Maintenir la cohérence entre le PNGMDR 2013-2015 et le PNGMDR 2016-2018**
  - **Donner au PNGMDR 2016-2018 une vision plus stratégique de la gestion des matières et des déchets radioactifs en renforçant les enjeux liés aux matières radioactives et en présentant la gestion des déchets par filières**
  - **Rendre le Plan plus lisible afin que celui-ci constitue une véritable feuille de route de la gestion des matières et des déchets radioactifs**
  - **Renforcer la présentation de certains sujets**
  
- ➔ **Un projet de sommaire sera transmis au GT PNGMDR 15 jours avant la réunion d'examen du 2 février 2014**
- ➔ **Le PNGMDR intégrera le résultat des études remises entre fin 2013 et mi-2015**
- ➔ **Le calendrier d'élaboration du PNGMDR devra être adapté pour tenir compte du nouveau contexte de la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique**

# Conclusion

- **L'établissement du PNGMDR et la participation aux réunions du groupe de travail ainsi qu'aux réunions thématiques requièrent un investissement très important de l'ensemble des membres du GT PNGMDR**
  - Cette forte implication est un élément clé pour assurer la qualité du PNGMDR
  - L'ASN et la DGEC remercient l'ensemble des acteurs associés à l'élaboration de ce Plan